



CE1819-4

Initiales présidences
Initiales direction

Laval, le 28 novembre 2018

Aux membres du conseil d'établissement 2018-2019

Objet : Projet de résolution
Mesures dédiées et protégées.

ATTENDU l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

ATTENDU que les conseils d'établissements ont l'obligation d'adopter une résolution confirmant la réception des sommes pour les mesures dédiées et protégées.

Il est proposé par :
Claude Chicoine,
Entreprise de la région

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'établissement de l'École Polymécanique de Laval confirme que la Commission scolaire de Laval, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, a alloué à l'École Polymécanique de Laval la somme totale de 44 615 \$ tel que présenté au tableau ci-joint. Ces sommes ont été allouées et versées au budget de l'établissement, et ce conformément aux fins prévues aux Règles budgétaires du MEES 2018-2019.

Président(e) de l'assemblée

Michel Toutant, directeur

2018-2019
Infini 6.0.153.3



Grand-livre



Catégories



Projets

Suivi budgétaire par catégorie (2018-2019)

FP440MESU Allocations MEES

440 École polymécanique de Laval

1 Fonds général

Champ d'activité	Dépenses			Revenus			Solde
	Budget	Réel	Solde	Budget	Réel	Solde	
<u>25 Animation et dev. pédagogique</u>	37 154		37 154				37 154
<u>26 Perfectionnement établissement</u>	7 461		7 461				7 461
Totaux :	44 615		44 615				44 615

2018-11-28